

# Les échos du CSE du 17 juillet

Les œuvres sociales du personnel !

## 1. Les résultats des consultations du CSE

- Modification de l'organisation CSP du département 68
- Le relogement de la permanence de Bitche
- Les impacts horaires de travail liés à l'activité Vendanges en Grand Est
- Consultation sur le PAPRI Pact

## Sommaire

## 2. Les expertises

2.1 Relogement des équipes SE et MRS ainsi que la salle d'exercice de l'agence de Reims de Mont d'Arène

2.2 Information en vue d'une consultation sur le projet relatif à la nouvelle organisation du bassin de Strasbourg

2.3 Point de situation sur la plateforme INTECX

## 3. La feuille de route indemnisation

# Les échos du CSE du 17 juillet

25-26 juin 2025

## 1 .Les résultats des consultations du CSE

- [Modification de l'organisation CSP du département 68](#) : **Avis défavorable majoritaire**
- [Le relogement de la permanence de Bitche](#) : **Avis défavorable majoritaire**
- [Les impacts horaires de travail liés à l'activité Vendanges en Grand Est](#) : **Pas d'avis rendu car procédure judiciaire en cours**
- [Consultation sur le PAPRI Pact](#) : **Avis défavorable majoritaire**

Sur l'ensemble des sujets soumis à consultation, la CFE-CGC a préféré différer son avis, car la Direction, malgré le nombre de sujets soumis à consultation, n'a pas souhaité respecter le délai de 30 jours de réflexion.

Cela prouve malheureusement que la CSE est bien considéré comme un simple lieu d'enregistrement, qu'importe les alertes portées par vos représentants du personnel. Seul le recours à une expertises ou la menace d'y recourir nous permet d'être entendu. Ceci explique le recours à 3 expertises unanimement votées lors de ce CSE du 17 juillet. (Le 14 juillet était pourtant bien passé ☺)

Notre demande de report n'ayant pas été entendu, notre avis est alors réputé négatif. Nous avons cependant demandé l'expertise sur le projet immobilier de Reims afin que d'autres propositions que celles figurant dans le projet puissent émerger.



# Les échos du CSE du 17 juillet

## 2.1 Relogement des équipes SE et MRS ainsi que la salle d'exercice de l'agence de Reims de Mont d'Arène

Le CSE France Travail Grand Est est confronté au projet relatif au relogement des équipes SE et MRS ainsi que la salle d'exercice dans l'agence de Reims de Mont d'Arène. Il s'agit d'un projet important modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail (Article L2315-94 du code du travail) avec des aménagements importants.

Au regard des éléments fournis dans le dossier et des réponses apportées quant à l'impact sur les conditions de travail, nous estimons que la direction ne mesure pas les impacts de ce projet sur la santé des salariés, la sécurité du personnel et des demandeurs, et accessoirement sur le bien-être au travail.

Afin de mieux dialoguer avec la Direction et de participer réellement à la consultation, de formuler éventuellement des contre-propositions et de ne pas se contenter d'un avis formel, **le CSE sollicite une expertise** permettant d'étayer son avis avec des éléments techniques et objectifs.

Ce nouveau projet immobilier peut dégrader les conditions de travail durablement alors que l'expertise permettra d'anticiper les risques et de proposer des aménagements correctifs ou des mesures compensatoires.

Un expert habilité et certifié est alors désigné, expert qui pourra accéder à toutes les informations (documents, entretiens avec les responsables, les agents) pour réaliser sa mission. Une restitution des analyses et propositions de mesures de prévention sera dans un premier temps présenté au CSE et dans un second temps aux salariés concernés.

Un mandat est donné à un représentant syndical des élus par OS présente au CSE, ceci afin de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE et des salariés qu'il représente, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.



# Les échos du CSE du 17 juillet

## 2.2 Information en vue d'une consultation sur le projet relatif à la nouvelle organisation du bassin de Strasbourg

Le projet relatif à la nouvelle organisation du bassin de Strasbourg est de nature à modifier de façon importante les conditions de travail des salariés avec :

- la fermeture d'une agence du centre-ville de Seyboth
- un nouveau découpage géographique impactant à divers degrés, toutes les agences du département
- une nouvelle organisation de la délivrance des services aux usagers
- des transformations immobilières sur plusieurs sites

Cette réorganisation concerne les agents du bassin de Strasbourg mais aussi d'autres sites du département tels que Saverne, Sélestat, et Haguenau.

Cette nouvelle organisation à iso-effectif va entraîner de nombreux bouleversements et le CSE juge que l'étude sur les impacts de ce projet, tant humains qu'immobiliers, sont insuffisants malgré les informations données par la direction.

En pleine transformation France Travail, la direction entreprend un chantier titanesque qui va accentuer la charge de travail et la charge émotionnelle des agents du département, déjà fortement sollicités par les chantiers en cours.

La mission d'expertise a pour objectif d'analyser les situations de travail actuelles ainsi que le projet de transformation afin d'établir un diagnostic des transformations prévues ou en cours et un pronostic de leurs effets sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés, ainsi que d'aider le CSE à avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Une expertise garantit pour vous la prise en compte de préconisations dont la Direction Régionale ne pourra pas s'affranchir.

# Les échos du CSE du 17 juillet

## 2.3 Point de situation sur la plateforme INTECX

Les élus du CSE Grand Est sont alertés sur la situation très préoccupante des services de la plateforme INTECX Grand Est. (**I**ncidents de Paiement- **TE**léphone – **C**ontentieu**X**)

Depuis des mois, les agents sont exposés à des risques psychosociaux graves en raison de la surcharge de travail, de problèmes d'organisation, des pressions exercées par la direction, de manque d'effectifs et de la non prise en compte des alertes précédemment exprimées.

Malgré les alertes déjà exprimées par les élus en CSE, aucune mesure de prévention suffisante et efficace n'a été mise en œuvre pour réduire/supprimer les facteurs de risque identifiés. Le dossier et les actions présentés ce jour ne sont pas de nature à prévenir l'ensemble des risques identifiés et à permettre à l'ensemble des agents des 3 services de travailler dans des conditions correctes avec des missions claires, identifiées, et avec une charge de travail supportable.

Ils ne répondent pas au mal être au travail exprimé par les agents.

Les agents nous alertent sur un mal être croissant, des souffrances importantes, des difficultés à travailler et une charge de travail de plus en plus importante. Les fiches de signalement et l'absentéisme viennent corroborer le fait que la situation présente un risque grave, identifié, et les élus du CSE demandent à l'unanimité la mise en place d'une expertise au titre de l'article L2315-94 alinéa 1 du code du travail, avec pour objectif :

- D'analyser la charge de travail pour l'ensemble des 3 services de la plateforme INTECX (Incidents de paiement, contentieux et téléphone 3949 et 3995)
- D'analyser l'organisation du travail et les incidences des mesures transitoires mises en place
- De proposer des mesures de prévention des risques psycho sociaux et professionnels et d'amélioration des conditions de travail.



# Les échos du CSE du 17 juillet

## 3. La feuille de route indemnisation

La Direction propose une feuille de route pour "sécuriser les parcours", "renforcer les compétences" et "piloter par la performance" l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les priorités : limiter les erreurs, fluidifier les droits, améliorer les pratiques internes. Cela signifie pour les collègues une réelle montée en charge des équipes, mais sans réelle reconnaissance des difficultés terrain, avec une augmentation des exigences en qualité, délais et polyvalence, sans engagements clairs sur les moyens.

Les formations ne sont pas toujours adaptées aux contraintes réelles ou à la charge de travail déjà élevée, et le renforcement des outils de suivi représente une pression accrue via les indicateurs de performance.

On veut toujours s'améliorer, mais sans jamais renforcer les effectifs ni alléger les procédures. La CFE- CGC dénonce à ce titre la mise en place systématique de la fiche d'autocontrôle dans certaines agences, qui ne devrait être mise en place pour les conseillers GDD confirmés qu'en cas d'erreurs répétées et après un échange avec le REA en ESA. La DRAO nous assure remédier aux dérives pouvant exister ici ou là.

L'accent est mis sur la "réduction des indus" : cela peut dériver vers une culpabilisation des agents et des usagers pour des erreurs souvent liées aux systèmes ou à la complexité des règles.

Le document évite malheureusement toute référence à l'impact des réformes successives de l'assurance chômage, qui compliquent la tâche des collègues au quotidien. La charge mentale des agents de l'indemnisation, déjà très élevée, n'est quant à elle, ni prise en compte ni même mentionnée.

Feuille de route indemnisation >



Retour  
Sommaire

# Les échos du CSE du 17 juillet

## Les œuvres sociales du personnel !

Les activités suivantes ont été proposées et votées pour l'année 2026 :

- Un séjour ski aux Contamines du 15 au 21 février 2026. Situé en Haute-Savoie, vous serez proches de Chamonix ou du Mont Blanc. Le lieu est également connu pour sa réserve naturelle, un grand espace protégé de haute montagne.



- 3 sorties à la journée en 2025 à des tarifs privilégiés :



- Le samedi 27 ou dimanche 28 septembre : une journée au château de Sierck-les-Bains en Moselle où vous pourrez choisir entre jeu de piste ou Escape Game.



- le 5 octobre : Une journée au château de Guédelon en Bourgogne où vous pourrez vous immerger dans la vie médiévale, à travers un chantier vivant et pédagogique



- le 11 octobre : Une journée au Parc de Sainte Croix en Moselle où vous pourrez assister au brâme du cerf